

A Saint Amand le 25 novembre 2020.

Investisseur ou fossoyeur



Les élus l'avaient prédit ...

Une année complète s'est écoulée depuis le rachat, force est de constater que pour le moins le bilan n'est pas très positif, le CSE avait soulevé certains points comme étant problématiques lors du rachat notamment sur les activités : *Approvisionnement papier, service FLEXOTOR et service clichés et surtout dialogue et considérations sociales.* « **La seule question que l'ensemble des élus pose a notre actionnaire, que nous a apporté IP de positif depuis le rachat ?** »

Numéro 1 Mondial du papier vous avez dit !!!

Le manque de stratégie claire et affichée d'International Paper sur l'approvisionnement papier, commandes passées en Espagne surement pour répondre aux exigences « IP way forward ») pénalisent fortement nos sites. En effet les différents sur-grammages, sur-laizages impactent fortement nos résultats en termes de qualité, rentabilité et production. Les résultats de cet amateurisme (ironique chez le numéro 1) ne se retrouvent pas que dans les résultats de la société. Les salariés se retrouvent en effet amputés d'une partie de leur intéressement malgré les efforts supplémentaires fournis à cause de la transformation du papier plus que discutable.

Mensonge ou hypocrisie

En ce qui concerne le dialogue social là aussi nous déplorons la position de la direction. Le « secret » entretenu sur le devenir du service clichés est irrespectueux, les plans d'IP concernant ce service devaient être initialement communiqués en septembre.

Ils ne reculent devant rien pour écraser toute résistance, le mensonge devient il une règle ou reste t'il un peu d'honneur à cette Direction



SECURITE OU TRANQUILITE



La sécurité n'est plus présentée que par le seul prisme de la responsabilité individuelle (voir les affiches infantilisantes « me faire mal ce n'est pas mon désir ! ») : en témoigne la difficulté concernant la signature de l'accord CSE et l'absence totale et illégale de communication sur les accidents de travail au cours de l'année écoulée mais la Direction n'aurait-elle pas souhaité avoir des collaborateurs disciplinés et corvéables.

Nous rappelons également à notre direction que la pandémie en cours ne doit pas justifier de décisions unilatérales ou restrictives.

Le gel des embauches n'est pas non plus pour nous rassurer, après plusieurs excuses successives (vente, PSE Arles puis covid et demain 2x8 ?) nous attendons toujours le remplacement de personnel parti à la retraite depuis bientôt 2 ans. Le tout entraînant et/ou combiné à une baisse drastique du temps alloué aux formations et une forte augmentation de la mobilité/polyvalence du personnel. Négliger ainsi la bonne transmission des compétences et réduire celles pouvant être gagnées nous paraît un chemin dangereux pour la société. Le tout dans un contexte malhonnête pour les intérimaires concernant les taux horaires de remplacement non conformes à la législation du travail ceci ne rendant pas attractif notre société pour eux. Sur ce dernier point les membres du CSE ont informé l'inspection du travail de ces faits, faire de l'argent sur la précarité est-il l'ADN de notre entreprise. De plus certains postes sont toujours occupés par des gens ayant fait connaître leur intention de partir sous rupture à l'amiable, demandes refusées par la direction.



Jeu de dupes

Dans le même temps notre société voit certains de ses cadres partir avec des enveloppes plus que conséquentes, EUX NEGOCIENT.. (accordées par IP) et même lorsqu'ils ne font que rester en place une prime est là pour les en gratifier (Décision DS SMITH).

Les élus s'inquiètent aussi de la séparation juridique entre TORIGNI et CABOURG (société fille historique et complémentaire de Torigni). Doit-on voir dans cette décision un avenir incertain pour les salariés de ces sites ? Va-t-on vers des restructurations ou des suppressions d'emplois ?

Les élus FILPAC-CGT IP Normandie.